



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2018

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Février 2019

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l’année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d’occupation	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	10
2.2.1 Typologie du public présent sur l’année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d’occupation	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	15
2.3.1 Typologie du public présent sur l’année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d’occupation	
3. EVENEMENTS MARQUANTS	20
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	23
5. TEMOIGNAGES	27
6. RESSOURCES HUMAINES	29
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	31
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D’ACTIONS	32
9. PERSPECTIVES POUR 2019	34

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Une maison relais (25 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places -en dehors d'une structure collective- répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places -en dehors d'une structure collective- répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS, nous avons accueilli **58 ménages en 2018** (26 pour Argos, 11 pour Ker Gallo, 21 pour Clara Zetkin), soit **140 personnes** (171 en 2017, 159 en 2016)

- **70 adultes** (32 pour Argos, 17 pour Ker Gallo, 21 pour Clara Zetkin)
- **70 enfants** (23 pour Argos, 10 pour Ker Gallo, 37 pour Clara Zetkin)

Pour comparaison, en 2017 nous avons accueilli 93 enfants dont 39 sur Argos contre 23 cette année. Une baisse de demande des familles nombreuses (+ de 2 enfants) se ressent donc pour 2018 sur les chiffres globaux.

EFFECTIF PRESENT	2018	
	MENAGES	%
Hommes seuls	8	14%
Femmes seules	5	9%
Couple sans enfant	9	15%
Couples avec enfant(s)	2	3%
Familles monoparentales	34	59%
TOTAL	58	100%

EFFECTIF PRESENT	2017	
	MENAGES	%
Hommes seuls	15	21.4%
Femmes seules	7	10%
Couple sans enfant	4	5.7%
Couples avec enfant(s)	4	5.7%
Familles monoparentales	40	57.2%
TOTAL	70	100%

Les personnes isolées et couples sans enfant représentent 38% du public accueilli, ce qui reste stable au vu des années passées : 37% des personnes accueillies en 2017, 36.5% en 2016.

La part des familles monoparentales augmente encore pour passer à 59% des personnes accueillies en 2018. (57.2% en 2017, 54.5% en 2016). Le CHRS Clara Zetkin, de par sa spécificité, accueille uniquement des femmes, seules ou avec enfants, au nombre de 21 en 2018 (soit près de 62% des familles monoparentales accueillies).

La part des couples avec enfants a diminué de moitié cette année et ne représente que 3% des personnes accueillies.

Les couples sans enfants représentent eux 15% des personnes accueillies (contre 5.7% en 2017). Nous avons constaté qu'il s'agissait en grande majorité de jeunes couples sur les deux CHRS les accueillant.

50 % des personnes accueillies sont des enfants en 2018.

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

26 ménages accueillis en 2018 soit 55 personnes au total (77 en 2017)

- 19 hommes
- 13 femmes
- 23 enfants

22 ménages ont intégré le CHRS en 2018 (19 en 2017)

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2018		2017	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	19	34%	24	31%
Femmes	13	24%	14	18%
Enfants	23	42%	39	51%
TOTAL	55	100 %	77	100 %

CONFIGURATION FAMILIALE	2018					2017				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	8	31%	8	7	1	13	39%	13	10	3
Isolé + 1 enfant	5	19%	10	3	2	7	21%	14	4	3
Isolé + 2 enfants	5	19%	15	2	3	6	18%	18	4	2
Isolé + 3 enfants	2	8%	8	1	1	2	6%	8	1	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	4	15%	8			1	3%	2		
Couple + 1 enfant	2	8%	6			0	0%	0		
Couple + 2 enfants	0	0%	0			1	3%	4		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			2	6%	10		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			1	3%	8		
TOTAL	26	100%	55	33	100%	77				

Comme ressenti dans le bilan global, cette année 2018 se caractérise sur Argos par une baisse du nombre de personnes accueillies en lien avec une baisse du nombre d'enfants.

Cependant, même si le nombre d'enfants dans la composition familiale baisse, beaucoup de personnes accueillies bénéficient de droits de visite et d'hébergement, ce qui demande toujours de trouver des logements adaptés afin de leur permettre d'exercer leurs droits et de les accompagner dans leur parentalité.

- ↳ Le nombre de personnes isolées reste majoritairement des hommes, 19 personnes (24 en 2017).
- ↳ Le nombre de personnes isolées avec enfants ré-augmente cette année (54% contre 45% en 2017).

■ Âges des adultes

Âges des personnes	2018		2017	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
18-25 ans	14	40%	4	11%
26-35 ans	6	17%	13	34%
36-45 ans	3	8.5%	10	26%
46-55 ans	9	26%	8	21%
56-65 ans	3	8.5%	3	8%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	35	100%	38	100 %

On peut observer un rajeunissement de la population accueillie cette année avec 40% de personnes de 18-25 ans contre 11% l'année précédente. La part des 18-25 ans a augmenté en parallèle de 29%, 3 enfants accueillis sont devenus majeurs en 2018.

Nous n'avons pas accueilli sur le service de personne de plus de 65 ans cette année.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	14	54%	19	58%
Saint Brieuc Agglo	2	8%	3	9%
CIDERAL	2	8%	1	3%
Autres communes du département 22	7	27%	9	27%
Autres départements	1	4%	1	3%
<u>TOTAL</u>	26	100%	33	100%

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	4	15%	8	24%
Services de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	0	0%	0	0%
ADALEA	7	27%	12	37%
Usager lui-même	9	35%	7	21%
115	1	4%	2	6%
SIAO	0	0%	2	6%
Autre	5*	19%	2	6%
<u>TOTAL</u>	26	100%	33	100%

* SPIP : 1 – Autre TS : 1 – CHRS Guingamp : 1 – CCAS Lannion : 1 – CLLAJ : 1

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

On remarque de nouveau une augmentation de personnes qui arrivent par elles-mêmes vers nos services (35% en 2018, 21% en 2017 et 11% en 2016) (10% de plus qu'en 2016). Une personne nous a été orientée via l'urgence. 4 personnes étaient suivies dans le cadre du RSA par Adalea, 1 personne en Places de stabilisation, 2 fréquentaient uniquement l'accueil de jour.

4 femmes victimes de violences intrafamiliales (dont les violences étaient parfois inconnues lors de leur entrée) ont intégré le CHRS Argos cette année. 3 des ménages ont pu faire l'ensemble de l'année sur le CHRS. Ce maintien ayant parfois demandé un déménagement en interne pour garantir la sécurité du ménage. Pour une situation, un transfert au CHRS Clara Zetkin a été réalisé afin de permettre à Madame d'accéder à un collectif sécurisé.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	4	15%	4	12%
< 300 €	1	4%	0	0%
De 300 à 600 €	12	46%	17	52%
De 600 à 1 000 €	5	19%	6	18%
Plus de 1 000 €	4	15%	6	18%
TOTAL	26	100%	33	100%

NATURE des RESSOURCES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	15	57%	18	55%
RSA + salaire (prime d'activité)	1	4%	2	6%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	2	8%	4	12%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	1	4%	1	3%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	2	8%	4	12%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	4	15%	4	12%
Autre ressources	1	4%	0	0%
TOTAL	26	100%	33	100%

La part des ménages dépourvus de ressources est restée stable cette année avec 15% des ménages concernés contre 12% l'année précédente. Les quatre ménages en question concernent des jeunes de 18-25 ans.

La part des personnes bénéficiaires du RSA reste stable, 57 % des situations en 2018.

19 ménages, soit près de 65%, vivent avec moins de 600€ par mois, soit une majorité de revenus toujours très faibles pour travailler le projet d'insertion avec les personnes.

4 couples entrés sur le CHRS en 2018, qui étaient composés de jeunes de 18-20 ans sans ressources, et pour qui l'accès à des ressources s'avère compliqué (hors insertion par l'emploi).

2.1.2 Les sorties

10 ménages sont sortis du CHRS en 2017 (7 en 2017).

- Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	3	30%	2	20%
De 600 à 1 000 €	4	40%	6	60%
Plus de 1 000 €	3	30%	2	20%
TOTAL	10	100%	10	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	6	60%	4	40%
RSA + salaire	1	10%	1	10%
Salaire	2	20%	3	30%
ARE / ASS	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	1	10%	0	0%
AAH	0	0%	2	20%
Indemnités journalière	0	0%	0	0%
Sans ressources	0	0%	0	0%
TOTAL	10	100%	10	100%

A la sortie du CHRS, les ressources changent avec notamment l'ouverture de droits à l'AAH ou la mise en place d'un travail stable.

Il faut noter que l'insertion professionnelle ne peut parfois se travailler qu'après avoir travaillé des objectifs sur d'autres domaines comme l'accès aux soins ou un travail sur les addictions. C'est pourquoi le travail avec 4 ménages à davantage porté sur la gestion de peu de ressources au quotidien et dans l'accès au logement que sur un accès à l'emploi trop prématuré. Certains accès à la formation ont pu se travailler notamment avec les ménages les plus jeunes.

Aucun ménage ne sort sans ressources.

- Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0%	2	11%
Expulsion	0	0%	6	31.5%
Hébergé chez un tiers	6	55%	6	31.5%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT, ALT d'urgence)	1	9%	0	0%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre *	4	36%	5	26%
TOTAL	11	100%	19	100%

* 115 : 2 / CDEF : 1 / Logement de fortune : 1

6 ménages étaient hébergés par des tiers soit 50%. Cette situation souvent invisible de manière publique n'en est pas moins précaire. L'attente d'une place en CHRS, régulièrement de plusieurs mois, peut précariser encore plus la situation durant ce séjour.

Le ménage qui était déjà hébergé, l'était auparavant dans un autre CHRS et a fait l'objet d'un transfert pour travailler un rapprochement avec ses enfants faisant l'objet de droits de visite sur Saint-Briec.
Un ménage est arrivé en sortie de CDEF.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	10		14	82%
-> parc privé	2	20%	2	12%
-> parc public	8	80%	12	70%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	2	12%
Autre	0	0%	1	6%
Situation inconnue	0	0%	0	0%
TOTAL	10	100%	17	100%

A la sortie **10 ménages accèdent au logement, soit 100 % des sorties en 2018** (82 % en 2017).

- ✓ Dont 8 ménages accèdent à un logement du parc public. Le partenariat avec les bailleurs fonctionne bien notamment à travers l'outil capacité à habiter.
- ✓ 2 sorties dans le parc privé

Ce bilan positif est également lié à l'attention de l'équipe sur chaque étape préalable à l'accès au logement (point sur la situation administrative et budgétaire, règlement des dettes antérieures, point sur les compétences et acquisitions de chacun sur la gestion de la vie quotidienne et relais avec les partenaires).

Enfin un bon partenariat avec les bailleurs publics nous permet 80% des sorties sur le parc public et cela aucun DALO de réalisé cette année.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	1	6%
De 1 à 3 mois	0	0%	0	0%
De 3 à 6 mois	1	10%	1	6%
De 6 à 9 mois	1	10%	3	18%
De 9 à 12 mois	3	30%	5	29%
Plus de 12 mois	5	50%	7	41%
TOTAL	10	100%	17	100%

La durée moyenne de séjour est d'un peu plus de 11 mois (340 jours). Elle était de 332 jours en 2017 et 275 jours en 2016.

Les professionnels expliquent le maintien de cette durée de séjour par les aides qui ont diminuées notamment le FSL qui est souvent mobilisé pour permettre l'accès à un logement. Epargner demande alors un temps supplémentaire notamment avec de faibles revenus comme le RSA.

On voit également des personnes dont l'accès au logement n'est pas possible sans mesure de protection préalable ou relevant du logement adapté ce qui nécessite plus de temps pour trouver une place et un maintien de l'accompagnement renforcé dans cette attente.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2018 est de 99 % (100% en 2017).

2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

11 ménages accueillis en 2018 soit 27 personnes au total

- 17 adultes
- 10 enfants

6 ménages ont intégré le CHRS en 2018 (1 en 2016, 4 en 2017).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2018		2017	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	9	33,33%	9	39%
Femmes	8	29,63%	6	26%
Enfants	10	37,04%	8	35%
TOTAL	27	100%	23	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2018					2017				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	0	0%	0	0	0	5	42%	5	5	0
Isolé + 1 enfant	2	18%	4	2	0	1	8%	2	1	0
Isolé + 2 enfants	2	18%	6	2	0	2	17%	6	1	1
Isolé + 3 enfants	1	9%	4	0	1	1	8%	4	0	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	5	45%	10			3	25%	6		
Couple + 1 enfant	1	9%	3			-	-	-		
Couple + 2 enfants	0	0%	0			-	-	-		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			-	-	-		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			-	-	-		
TOTAL	11	100%	27	12	100%	23				

On remarque une parité entre le nombre de femmes et d'hommes accueillis. Cela s'explique par le fait que presque la moitié des ménages étaient des couples, fait nouveau puisqu'en 2016 et 2017 nous accueillions très majoritairement des personnes isolées et notamment des hommes.

De plus nous n'avons pas reçu de personnes isolées sans enfant, ce qui est là aussi une donnée nouvelle. En 2017 42% des ménages étaient des personnes isolées sans enfant. Là nous avons accueilli des personnes qui s'étaient séparées assez récemment avant leur entrée en CHRS et qui avaient un droit de visite et d'hébergement sur les week-end et vacances. Nous avons eu un père qui est arrivé seul avec ses deux enfants à charge car sa femme, non titulaire d'un titre de séjour, ne pouvait pas les rejoindre en métropole.

Automatiquement donc le nombre d'enfants accueillis sur les logements était un peu plus élevé qu'en 2017.

■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2018		2017	
	Personnes	%	Personnes	%
0-25 ans	10	37%	8	35%
18-25 ans	7	26%	6	28%
26-35 ans	4	15%	5	22%
36-45 ans	2	7%	2	9%
46-55 ans	2	7%	1	4%
56-65 ans	2	7%	1	4%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	27	100%	23	100%

En dehors des 10 enfants accueillis nous avons reçus 7 jeunes de moins de 25 ans. C'est un chiffre légèrement en augmentation (6 l'année dernière). Cette tendance se confirme avec la spécificité qu'ils sont déjà en couple. La situation de ces jeunes était souvent très précaire avant leur entrée CHRS : hébergement par divers tiers dont de la famille tout de même mais pas forcément les parents directement (frère et sœur, connaissances, amis parfois période sans solution), sortie de foyer de l'enfance, aucune ou très peu de ressources...

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	2	18%	3	25%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	0	0%	0	0%
CIDERAL	6	55%	5	41.6%
Autres communes du département 22	3	27%	4	33.4%
Autres départements	0	0%	0	0%
TOTAL	11	100%	12	100%

Une constante est à observer : **les personnes arrivant vivaient pour 55% déjà sur le secteur de Loudéac.**

Les personnes accueillies ayant pour la plupart très peu de capacité de mobilité, elles ont peu de connaissance de la ville de Loudéac si elles n'y habitaient pas. Pour les personnes n'y étant jamais venues, un accompagnement physique est nécessaire dans les premiers temps pour repérer certaines administrations, associations ou commerces.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	6	55%	1	8.33%
CMP	0	0%	0	0%
Mission locale	2	18%	4	33.34%
Autre service public de l'Emploi	0	0%	0	0%
Adalea	1	9%	4	33.34%
Usager lui-même	1	9%	1	8.33%
Autre* Noz Deiz	1	9%	2	16.66%
TOTAL		100%	12	100%

*Autre : 1 sortie d'hospitalisation et 1 glissement CHRS Noz Deiz (Toujours présente en 2018)

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Le fait d'accueillir plus de public jeune cette année a contribué à ce que la Mission Locale oriente plus de jeunes vers des entretiens d'évaluation SIAO courant 2018, ce qui était moins le cas en 2017.

La MDD a également orienté beaucoup de ménages cette année avec **55 % de nos publics orientés**.

Le partenariat avec la mission locale et la MDD reste constant. L'accueil de jeunes majeurs sur le CHRS s'explique par le fait qu'ils n'ont bien souvent pas de ressources et qu'il n'y pas d'autres structures d'hébergement sur le territoire puisqu'il n'existe pas par exemple de places RHJ sur le territoire.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	2	18%	1	8.33%
< 300 €	0	0%	1	8.33%
De 300 à 600 €	4	36%	6	50.01%
De 600 à 1 000 €	3	27%	3	25%
Plus de 1 000 €	2	18%	1	8.33%
TOTAL	11	100%	12	100%

NATURE des RESSOURCES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle	4	36%	6	50%
RSA + salarie	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	2	18%	2	16.66%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	1	9%	1	8.34%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	1	9%	2	16.66%
Salaire	1	9%	0	0%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	2	18%	1	8.34%
TOTAL	11	100%	12	100%

Seuls deux ménages étaient dépourvus de ressources malgré la proportion de moins de 25 ans. Cela s'explique par le fait que certains jeunes ont travaillé en intérim ou CDD bien qu'ils n'avaient pas de diplôme qualifiant, deux couples qui attendaient un enfant ont pu ouvrir des droits au RSA.

Autant de ménage qu'en 2017 ont reçu une ressource provenant d'un travail, d'une période de travail passé ou d'une formation.

54% vivaient avec moins de 600€, ce chiffre est en baisse (77% en 2016 et 67% en 2017). Néanmoins cela peut être en lien avec la configuration des ménages où il y a souvent deux personnes ce qui ouvre à plus de ressources. En rapprochant les ressources de la composition des ménages, on s'aperçoit que cette augmentation de budget n'est pas aussi claire lors des suivis.

2.2.2 Les sorties

7 ménages ont quitté le CHRS en 2018 (dont 1 décès)

- Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	3	43%	3	43%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	0	0%	0	0%
Prestations Familiales	0	0%	0	0%
AAH	1	14%	1	14%
Salaire	2	29%	2	29%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	14%	1	14%
	7	100%	7	%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	1	14%	1	14%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	4	58%	3	43%
De 600 à 1 000 €	1	14%	1	14%
Plus de 1 000 €	1	14%	2	29%
TOTAL	7	100%	7	100%

Un couple de jeunes où les deux personnes travaillaient a été accueilli.

3 personnes étaient en situation de travail à leur sortie alors que ce n'était pas le cas à l'entrée dont une jeune qui a pu intégrer un ESAT après que son projet professionnel ait pu être travaillé en CHRS (mise en place de stages). Les deux autres personnes ont trouvé un emploi en milieu ordinaire (boulangerie et entreprise de métallurgie).

La personne qui est enregistrée sans ressources a fait l'objet d'une fin d'hébergement après plusieurs soucis de comportement. Cette personne était connue des services de police pour trafic de stupéfiants sur le territoire. Cet axe n'a jamais pu être abordé avec la personne. Malgré quelques actions en intérim qui ont pu avoir lieu en lien avec sa référente, aucun projet n'a pu être finalisé en lien avec l'emploi ou l'ouverture de droits.

- Le logement

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0%	0	0%
Expulsion	0	0%	0	0%
Logement de Fortune	0	0%	1	15%
Hébergé chez un tiers	3	43%	4	57%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	1	14%
Autre*	4	%	1	14%
TOTAL	7	100%	7	100%

*Autre : hébergé en CHRS, Hôtel, expulsion HLM en cours, camping

Quatre ménages avaient fait l'objet d'expulsion quelques temps avant leur entrée en CHRS mais avaient trouvé entre temps des solutions chez des tiers (famille, hôtel, un en ALT). Ces solutions n'étaient cependant pas viables dans le temps et risquaient d'encore plus précariser leur situation.

Les autres ménages qui étaient hébergés par des tiers, n'avaient jamais eu d'expérience en logement autonome.

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome	3	43%	1	14%
-> parc privé	2	29%	1	14%
-> parc public	1	14%	0	0%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	0	0%	2	29%
Hébergement chez un Tiers	2	29%	0	0%
Autre *	1	14%	2	29%
Situation inconnue	1	14%	2	29%
TOTAL	7	100%	7	100%

**Décès d'un des membres du ménage/ fin d'hébergement.*

Un des jeunes couples qui attendait un enfant pour octobre a préféré en août changer de territoire et arrêter l'accompagnement renforcé en retournant au domicile de la mère de la jeune femme qui a proposé de les soutenir en cours d'hébergement. L'autre ménage hébergé par des tiers concerne une personne qui a préféré mettre fin à l'accompagnement suite à une récente mise en couple.

Le couple qui travaillait depuis plusieurs mois et la personne titulaire d'un contrat en ESAT avec complément AAH ont pu trouver une solution dans le parc privé assez facilement car ils répondaient à l'exigence très présente du côté des propriétaires notamment privés de louer à des personnes en situation d'emploi pérenne.

Un ménage qui était bloqué au niveau d'une attribution HLM du fait de l'absence du jugement de divorce pendant plus d'un an et demi a enfin pu intégrer un logement social. Comme la personne avait ses enfants en droit de visite un T3 lui a été attribué rapidement une fois le document obtenu, cela aurait davantage posé soucis pour une personne seule.

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	1	15%
De 1 à 3 mois	0	0%	1	15%
De 3 à 6 mois	1	14%	2	28%
De 6 à 9 mois	0	0%	1	15%
De 9 à 12 mois	3	43%	1	15%
Plus de 12 mois	3	43%	1	15%
TOTAL	7	100	7	100%

La durée moyenne est de 330 jours soit environ 11 mois (218 jours en 2017 soit environ 7 mois)

On peut noter que les parcours de 9 à 12 mois et de plus de 12 mois sont plus nombreux que l'année passée. Cela s'explique par le temps de recherche de logement qui est nécessaire tant dans le temps d'attribution bien que le partenariat avec les bailleurs fonctionne bien, que pour réunir les conditions nécessaires à l'accès au logement (épargne, stabilisation du budget, recherche de mobilier...) et des situations avec des problématiques santé qui ralentissaient l'avancée des situations.

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 135% en 2018 (114% en 2017).

Ce taux de nouveau élevé cette année s'explique par l'accueil de famille avec des enfants présents ou avec des droits de visites et d'hébergement où les enfants comptés ne sont pas en présence permanente sur les logements (3 ménages concernés – cela représente 6 enfants) et aussi des ménages avec des naissances.

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

21 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2018 (25 en 2017) soit 58 personnes (71 l'année passée).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2018		2017	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	21	36%	25	35%
Enfants	37	64%	46	65%
TOTAL	58	100%	71	100%

	2018				2017			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	4	19%	4	4	4	16%	4	4
Isolé + 1 enfant	5	24%	10	5	7	28%	14	7
Isolé + 2 enfants	5	24%	15	5	4	16%	12	4
Isolé + 3 enfants	6	28%	24	6	8	32%	32	8
Isolé + 4 et plus	1	5%	5	1	2	8%	9	2
TOTAL	21	100%	58	23	25	100%	71	25

Le nombre d'enfants accueillis cette année est également en baisse sur Clara Zetkin avec des familles monoparentales moins nombreuses (37 enfants accueillis en 2018 contre 46 en 2017). Les familles de 4 enfants et plus baissent de moitié en 2018.

La proportion d'enfants accueillis ne baisse elle en revanche que d'1%.

4 ménages ont été accueillis en moins en 2018, cela s'expliquant par une baisse de sorties. Plusieurs ménages ayant nécessité un long travail autour de la parentalité, parfois en lien avec les services de l'ASE et/ou de la stabilisation de la situation au niveau juridique/ administrative.

■ Âges du public accueilli

Âges des adultes

Âges des adultes	2018		2017	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	5	22%	3	12%
26-35 ans	3	13%	7	28%
36-45 ans	9	39%	12	48%
46-55 ans	4	18%	2	8%
56-65 ans	1	4%	1	4%
Plus de 65 ans	1	4%	0	0%
TOTAL	23	100%	25	100%

Ages des enfants	2018		2017	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	7	19%	5	11%
3-6 ans	5	14%	13	28%
6-12 ans	14	38%	13	28%
12-17 ans	9	24%	14	31%
+ 18 ans	2	5%	1	2%
TOTAL	37	100%	46	100%

Nous avons accueilli cette année davantage de jeunes enfants (19% d'enfants de moins de trois ans contre 11% en 2017).

2 enfants sont devenus majeurs en cours de séjour.

2 femmes de plus de 56 ans et 5 femmes entre 18 et 25 ans ont été accueillies cette année. Cette pluralité de profil démontre une capacité d'adaptation de l'équipe au projet de la personne assez large. Ces croisements de publics sont également enrichissants notamment sur les actions collectives. On note également à travers ces chiffres que les violences conjugales peuvent toucher à tous les âges de la vie.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	7	33%	6	24%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	4	19%	3	12%
CIDERAL	3	15%	2	8%
Autres communes du département 22	7	33%	14	56%
Autres départements	0	0%	0	0%
TOTAL	21	100%	25	100%

■ Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	9	43%	11	44%
MDD	5	24%	9	36%
SPIP	0	0%	0	0%
Autres TS	4	19%	2	8%
ADALEA	11	52%	12	48%
Usager lui-même	0	0%	0	0%
115	0	0%	0	0%
Autre*	1	5%	2	8%
TOTAL	21	100%	25	100%

*Autres : 1 psychiatre sur Paris/ 1 transfert CHRS Guingamp

Autres TS : CCAS Lamballe/ Lannion, 1 LHSS Guingamp

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

L'orientation par les travailleurs sociaux continue de baisser cette année : 43% des orientations en 2018 (contre 44% en 2017, 48% en 2016 et jusqu'à 56% en 2015)

Adalea représente 52 % des orientations, en lien avec les services RSA et de manière logique Accueil Ecoute Femmes (l'accueil de jour dédié à l'accueil des femmes victimes de violences au sein de l'association). 3 femmes étaient hébergées sur ALT urgence femmes victimes de violences.

Les deux « autres » orientations ont été faites via un transfert du CHRS de Guingamp et une orientation d'un psychiatre sur Paris.

■ Le logement

	2018		2017	
		NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES
Logement conjugal	7	33%	11	44%
Hébergé chez un tiers	5	24%	7	28%
Hospitalisation	1	5%	0	0%
Hébergé en CHRS	2	9.5%	2	8%
Hébergement d'urgence	3	14%	3	12%
Séparée/ en logement	2	9.5%	0	0%
Autres*	1	5%	2	8%
TOTAL	21	100%	25	100%

*Autres : ALT 115

33% des ménages accueillis quittent le domicile conjugal au moment où une place au CHRS leur est proposée via le SIAO. (44% en 2017).

En revanche, cette proportion s'est déplacée sur les femmes séparées, en logement, mais ayant besoin d'intégrer un collectif sécurisé. (+9.5%)

24% sont hébergées par un tiers et 14% en hébergement d'urgence dans l'attente d'une attribution.

2 femmes étaient hébergées en CHRS, 1 sortait d'hospitalisation et 1 femme sortait d'auberge de jeunesse.

■ Les ressources

- Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	4	18%	5	20%
RSA + salaire	2	10%	3	12%
Chômage indemnisé	2	10%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	3	14%	2	8%
Prestations familiales (dont congé parental)	2	10%	2	8%
Salaire	2	10%	5	20%
Sans ressources	3	14%	2	8%
Autre ressource	3	14%	6	24%
TOTAL	21	100%	25	100%

Autres : 1 AREF, 2 PAJE

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2018		2017	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	14%	1	4%
< 300 €	2	10%	2	8%
De 300 à 600 €	4	19%	8	32%
De 600 à 1 000 €	5	24%	4	16%
Plus de 1 000 €	7	33%	10	40%
TOTAL	21	100%	25	100%

En 2018, 4 ménages perçoivent le RSA (seul ou avec prestations CAF), 2 ménages le RSA avec complément salaire ou pôle emploi, 3 ménages perçoivent l'AAH. 30% des femmes accueillies ont des revenus liés à une activité professionnelle.

3 personnes accueillies étaient sans ressources au moment de leur entrée. Cela augmente nettement par rapport aux deux dernières années où nous accueillions un ménage dans cette situation sur l'année.

43 % des ménages vivent avec moins de 600 euros par mois. Ces ménages vivent avec de faibles ressources, ce qui ne facilite pas leur insertion post séparation.

2.3.2 Les sorties

10 ménages ont quitté le dispositif en 2018. (13 en 2017)

■ Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	2	20%	4	40%
RSA + salaire	2	20%	1	10%
RSA majoré	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	1	10%	0	0%
Prestations familiales (dont congé parental)	2	20%	1	10%
Salaire	1	10%	0	0%
Sans ressource	1	10%	1	10%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Autre ressources	1	10%	3	30%
TOTAL	10	100%	10	100%

*Autres : AREF/ liés à la formation

MONTANT des RESSOURCES	2018			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	10%	1	10%
< 300 €	0	0%	1	10%
De 300 à 600 €	3	30%	0	0%
De 600 à 1 000 €	2	20%	3	30%
Plus de 1 000 €	4	40%	5	50%
TOTAL	10	100%	10	100%

Les ressources augmentent à la sortie de par l'ouverture de droits en lien avec le statut de chef de famille monoparentale.

L'accès à l'emploi a été moins conséquent qu'en 2017 cette année, cela est notamment dû à des soucis liés à la santé ne permettant pas l'accès à l'emploi, à des démarches liées au titre de séjour ou à la garde des enfants ne permettant pas une recherche d'emploi immédiate.

La personne sans ressources à l'entrée et la sortie du CHRS avait des démarches liées à son titre de séjour d'engagées lors de son séjour. Elle a souhaité intégrer un nouveau logement avec son ex-conjoint avant la fin de ces démarches ainsi qu'avant la fin de sa procédure de divorce engagée.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2018		2017	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	8	80%	12	92.30%
-> parc privé	0	0%	1	7.69%
-> parc public	8	80%	11	84.61%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	1	7.70%
Retour au domicile	0	0%	0	0%
Autre*	2	20%	0	0%
Situation inconnue	0	0%	0	0%
TOTAL	10	100%	13	100%

*Autres : 1 Maison Relais, 1 Retour à Domicile

Cette année 9 femmes accueillies sur les 10 sorties ont pu accéder à un logement à la sortie du CHRS : 8 logements dans le parc public, ce qui montre là encore notre bon partenariat avec leurs services et 1 logement en pension de famille.

La dernière femme a fait le choix de repartir auprès de son ex compagnon.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2018		2017	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	1	10%	0	0%
De 3 à 6 mois	0	0%	1	7.7%
De 6 à 9 mois	2	20%	1	7.7%
De 9 à 12 mois	1	10%	6	46.15%
Plus de 12 mois	6	60%	5	38.47%
TOTAL	10	100%	13	100%

La durée moyenne de séjour est de 356 jours soit 11 mois et 1/2 (elle était de 364 jours soit un an en 2017)

La sortie la plus rapide concerne une femme qui s'est vue attribué un logement HLM peu de temps après son entrée. Une mesure ASRL a pu être mise en place pour ce ménage.

On peut noter que les parcours de 9 à 12 mois sont moins nombreux que l'année passée. En revanche les parcours de plus de 12 mois sont proportionnellement beaucoup plus nombreux. Cela s'explique par le besoin d'accompagnement renforcé sur différents domaines en parallèle des violences pour ces ménages (ressources, difficultés de santé physique et psychique de plus en plus présentes, besoin de soutien à la parentalité, difficultés administratives...).

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 90 % en 2018 (105% en 2017).

Le taux d'occupation est de 95% en hébergement éclaté et de 83% sur l'hébergement collectif. Ce taux s'explique par une grande baisse de demande de familles nombreuses cette année (certaines offres ont dû passer plusieurs fois en CUA avant d'être pourvues voir pour l'une d'entre elles avec abaissement de la capacité du logement).

A contrario, nous constatons une augmentation des demandes de personnes isolées ou de plus petits ménages alors que nous avons très peu de petits logements sur notre parc actuel. Le parc pour historique s'était adapté à une forte demande de familles nombreuses il y a quelques années.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

Comme à leur habitude, les équipes CHRS n'ont pas manqué d'idées et d'énergie pour les actions collectives et participatives !

Focus sur quelques exemples d'actions menées avec les personnes accueillies qu'il est important de préciser en plus des actions déjà existantes chaque année (fête de Noël et de l'été au sein des centres sociaux, 8 mars, chantiers nettoyage de plages, CRPA, sorties estivales...)

■ **Tri sélectif : l'affaire de tous**

L'équipe éducative de KER GALLO est confrontée à une difficulté : Organiser le tri sélectif dans les hébergements CHRS. Après échange avec les personnes hébergées le constat est fait qu'elles ont une mauvaise connaissance du fonctionnement du tri et que des contenants plus adaptés seraient pertinents dans les hébergements.

En novembre, une action d'information est mise en place avec la collaboration de la responsable de la collecte des déchets ménagers de la communauté de commune du territoire de LOUDEAC - LCBC. Elle a présenté aux personnes accueillies l'action de tri sélectif et les incidences financières d'un mauvais tri.

L'action s'est poursuivie avec la mise en place de poubelles jaunes dans les logements, et sur le site des bureaux d'ADALEA Loudéac. Un affichage des consignes de tri est aussi fait dans les logements afin que les personnes puissent s'y référer en complément de l'équipe éducative.

La mise en place dans les logements s'est faite avec un accompagnement individuel et le soutien de la TISF présente sur l'équipe.



■ **Le 17 octobre : la journée mondiale du refus de la misère.**





Comme à son habitude, le collectif de la journée de lutte contre la misère de St Briec a souhaité innover dans les actions proposées cette année. Après plusieurs temps de communication sur le marché et sur les ondes de radio activ', une marche a été organisée le 20 octobre, suivie d'un world café autour de la place des droits de l'homme. Plusieurs thèmes ont été abordés sous la grande question : Que faire pour que cela change ?

Les paroles récoltées lors de ce world café ont été restituées lors de la cérémonie, entrecoupées de l'orchestre à l'école, de danse et de l'intervention de Mme Le Maire.

Les personnes accompagnées ont pu s'investir en amont du projet, sur les banderoles, la préparation, et prendre part aux différents temps proposés.

Voici quelques paroles recueillies lors de cette journée nationale :

- *La misère est visible et invisible.*
- *On veut redevenir humain.*
- *Soutenons-nous !*
- *Il y a pire que la mort : la perte de l'espoir.*
- *On ne nous écoute pas.*
- *Chaque humain a son histoire.*
- *Faire des choix personnels, ça suppose de l'indépendance.*
- *Maintenant, je suis fière de moi !*
- *Il y a des choses qu'on ne choisit pas mais qu'on subit.*
- *Aider, ce n'est pas faire à la place de l'autre.*
- *Ne pas être maître de sa vie.*
- *Comprendre qui je suis.*

Du côté de Loudéac, à l'initiative de la Maison du Département, les associations n'ont pas manqué d'idée et mobilisation non plus. Au programme : des mots dans la rue et sur scène avec du slam lors de la traditionnelle soupe participative et offerte aux participants et des textes et témoignages dans la rue nous amenant à la salle.

■ **Chantier pédagogique d'arrachage de plantes invasives**



Cette année, nous avons commencé un nouveau partenariat avec le service des eaux et rivières de l'agglo. Le but est d'intervenir et de sensibiliser le public au sujet de 2 types de plantes : la balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon. Ces deux espèces ont tout d'abord été vendues dans des jardineries en tant que plantes ornementales sans que l'on ne se doute des ravages qu'elles peuvent causer. Elles ont une capacité à s'étendre et éliminer les autres espèces. En ce qui concerne la renouée du Japon, les rhizomes (racines) peuvent atteindre une profondeur de 5 mètres. Seul l'arrachage manuel sur plusieurs années peut affaiblir la plante et laisser la possibilité à d'autres plantes de se développer.

Accompagnés par un technicien de l'agglo, David Etienne, nous avons donc programmé 5 temps d'arrachage dans la vallée du Bois Boissel à St Brieuc. Limité à une vingtaine de personnes, le groupe est ouvert aux personnes accompagnées par le CHRS Argos stabilisation, la pension de famille, la boutique solidarité et le centre de formation. Ces chantiers participatifs ont toujours été suivis d'un pique-nique.

Le 19 septembre, des habitants, élus et partenaires de l'agglo ont été invités sur le chantier afin de pouvoir être sensibilisés à ce problème. Les personnes engagées sur ce chantier ont donc pu mettre en avant leur action et leur savoir-faire acquis dans ce domaine.

Au terme de ces 5 chantiers, nous avons pu voir l'impact de notre travail sur les zones traitées ce qui a laissé un sentiment de satisfaction et grandement valoriser l'implication des participants.

■ Atelier Régional du Bois Ludik

La fondation SNCF a, de nouveau cette année, financé deux séances de deux ateliers de création d'objets en bois. Une séance à destination des femmes (notamment victimes de violences), et une autre séance plus destinée au public homme (possibilité de « mixer » pour les personnes en couple).

Cette activité s'est déroulée dans les locaux de l'atelier régional du bois Ludik, au Carré Rosengart au port du Légué de Saint-Brieuc. Ces ateliers ont pour objectif de « développer son sens de l'observation, sa créativité naturelle, se sensibiliser au bois et surtout, la satisfaction d'un travail bien fait réalisé entièrement soi-même ».

La Maison relais, la Boutique solidarité et le CHRS Argos ont partagé le nombre de participants dans un groupe mixte, et suite à quelques rebondissements seulement 2 personnes ont pu participer au 1^{er} atelier du 3 Décembre 2018. Lors de l'atelier du 13 décembre, le groupe était de 5 participants.

Nous avons découvert un lieu atypique, un atelier semblant tout droit sorti d'un film d'animation (comme l'atelier de Gepetto) ; un univers de sciure, d'odeurs de bois et de vernis... Tout en prenant le temps d'apprendre, grâce aux excellents conseils (et petits coups de pouce) de l'animatrice présente, nous avons pu utiliser sans trop de difficultés la scie à chantourner, la grande ponceuse, le pyrograveur...et ainsi réaliser de magnifiques objets en bois, des pièces uniques et personnelles.

Ce fut un moment à part et un peu magique pour tous, notamment à l'approche des fêtes...



4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'accès au logement : leviers et freins en CHRS aujourd'hui

Lorsque l'on demande à une personne la raison de sa venue en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, on entend souvent en première réponse « Parce que j'ai besoin d'un logement ». « Un logement » pour signifier un abri, un endroit où se sentir en sécurité notamment dans le cadre d'un conjoint violent que l'on fuit ou à la suite d'une période sans domicile fixe, un endroit où l'on souhaite se sentir « chez soi » ou apprendre à se sentir chez soi.

Les significations sont variables derrière ce mot qui est commun à toutes les personnes entrant en CHRS et qui rythme leur séjour.



Aujourd'hui dans un secteur en pleine innovation notamment dans le cadre du plan Quinquennal du Logement d'abord, la notion de logement en CHRS est un sujet d'actualité que nous avons souhaité travailler avec les équipes à travers ce bilan. Comment l'accès au logement est-il travaillé tout au long du séjour avec la personne ? Quels sont les leviers et les freins aujourd'hui pour permettre un accès au logement pour tous ?

I. Les leviers travaillés durant un séjour pour permettre un accès au logement

Il est très difficile de pouvoir séparer les différents points abordés dans le cadre de l'accompagnement d'une personne et encore plus de les prioriser. Qu'est ce qui est à travailler en premier lors de l'arrivée d'une personne ? Quelle est « l'urgence des urgences ? » Tout dépend de chaque individu, et si pour l'un d'entre eux le fait d'obtenir des ressources est la première chose à aborder ; pour une autre personne il pourra s'agir de mettre en place un suivi médical, psychologique ou tout autre chose...

Par ailleurs, ouvrir un droit à des ressources (RSA, AAH ou autre) nécessite au préalable d'avoir effectué d'autres démarches (avoir une carte d'identité, prise de contact avec le secteur médical, ouvrir un compte CAF, ...). Toutes les thématiques abordées en CHRS (gestion administrative, gestion budgétaire, santé, parentalité, insertion professionnelle, recherche de logement ...) sont intrinsèquement liées et indissociables pour le suivi de la personne accueillie. C'est d'ailleurs pour cela que le suivi renforcé et pluri-professionnel proposé en CHRS est centralisé par un référent social en interne afin que la situation de la personne (ou du ménage) puisse être abordée de manière globale que ce soit en interne avec des interventions pluri-professionnelles ou via des partenaires extérieurs pouvant intervenir sur un champ donné. Le projet personnalisé de la personne étant le point de repère pour évaluer avec la personne ses avancées dans ce parcours de réinsertion multidimensionnel.

Pour ce bilan, nous avons donc essayé de mettre en avant les différents points en lien avec le parcours de la personne vers le logement et qui peuvent être vus aujourd'hui comme des « préalables » à travailler avec elle pour permettre cet accès. Cette liste, loin d'être exhaustive, aborde par thématique des leviers, outils et pratiques existantes.

- L'Accès aux ressources :

L'accès à un logement n'est possible aujourd'hui qu'avec une situation financière stable. Il est en effet impossible de se voir attribuer un logement ou de trouver un bailleur privé en l'absence de ressources minimum. Afin de pouvoir subvenir à ses besoins quotidiens, c'est souvent le premier point travaillé lors de l'accueil d'une personne. L'ouverture des droits des personnes arrivant parfois sans ressources est l'étape la plus urgente. Des démarches auprès de différents partenaires sont alors mises en place avec la personne : pôle emploi, CAF, MSA, MDD, MDPH... De nouveaux droits impliquant également de nouveaux devoirs, ne serait-ce que la déclaration trimestrielle des revenus à ne pas oublier ou la mise en place d'un Contrat d'Engagement Réciproque lié au versement du RSA...

A ces droits d'aides sociales, la recherche d'emploi / de formation et le lien avec les missions locales sont également à ajouter. Pour cela, chaque situation est différente et demande de mobiliser les partenaires adaptés.

- **Gestion budgétaire :**

Régulièrement, nous voyons arriver en CHRS des personnes avec un état d'endettement assez conséquent et/ou datant de longue date. Une évaluation de l'ensemble des dettes est alors nécessaire pour pouvoir, si besoin, mettre en place des échéanciers, voire un dossier de surendettement et des outils de gestion avec la personne pour qu'elle apprenne à gérer au mieux ses ressources au quotidien.

Tout cela est toujours fait avec l'objectif final d'intégrer un logement à l'issue du séjour. Il est pour cela essentiel d'établir et respecter un budget tout en subvenant à ses besoins pendant l'hébergement. La plupart des référents propose aux personnes de profiter de leur hébergement pour ouvrir un livret A afin de mettre de côté pour leur future entrée en CHRS. Les coûts étant moins élevés et au prorata des ressources au sein de nos CHRS, il est impératif pour les personnes de profiter de ce temps pour prévoir les futurs besoins liés à l'entrée (ameublement, achat électroménager, ouvertures de compteurs, caution...). De plus les charges liées au logement seront également à ajouter lors de l'entrée en logement autonome, il faut donc travailler la gestion budgétaire avec la personne avec une réalité qui est différente de celle qu'elle sera plus tard. Cette différence permet à la personne de travailler sa situation et bien préparer son entrée. En revanche, cela demande une anticipation sur les changements à venir.

Une équipe témoigne : « Etablir un budget prévisionnel pour le logement à venir permet de confronter la réalité aux désirs parfois non réalistes des personnes au vu de leurs ressources ».

En cas de besoin, des mesures de soutien peuvent être envisager et travailler avec les personnes pour leur future sortie. (AVDL/ MASP/Mesure de protection /SAVS) Prendre conscience de ce besoin et accepter une aide demande également du temps pour les personnes notamment lorsqu'il s'agit de mesure de protection (seule mesure en lien avec cette thématique compatible aujourd'hui avec une référence en CHRS).

- **Gestion administrative :**

Informar les personnes pour répondre à leurs obligations (avis d'imposition, CPAM, CNI,) est primordial pour pouvoir stabiliser la situation dans le temps et maintenir les droits des personnes ouverts. C'est également un préalable à toute démarche pouvant être liées à d'autres domaines (CPAM pour ouvrir un projet autour d'une démarche de soin, une pièce d'identité avant d'ouvrir des droits CAF, un avis d'imposition avant de déposer une demande de logement social...).



Cet aspect se complexifie avec le temps et demande de plus en plus de compétences aux personnes pour répondre à ces obligations notamment des compétences informatiques liées à la conversion au tout numérique aujourd'hui.

- **Connaissance des obligations liées au logement/ capacité d'habiter un logement :**

Enfin, habiter un logement nécessite certaines capacités et une connaissance et respect des obligations liées à celui-ci, notamment :

- La capacité à régler un loyer et les charges liées au logement.
- La capacité à investir un logement et l'entretenir au quotidien.
- La capacité à respecter le voisinage et le règlement lié à la propriété.

Ces différents aspects sont travaillés également tout au long du séjour en CHRS afin de faire une période de « test » mais aussi de conseils et parfois de rappels à l'ordre avant de trouver soutien dans le dépôt d'une demande de logement social ou d'aide à la recherche dans le parc privé.

Nous travaillons d'ailleurs en interne avec un outil d'évaluation qui est proposé aux personnes pour travailler les différents aspects liés au fait d'habiter un logement. Et avec son accord nous transmettons cet outil aux bailleurs partenaires afin d'accélérer leur demande en sortie de dispositif.

- **Travailler le départ en logement :**

Comme vu précédemment, il y a nécessité pendant le parcours du séjour des personnes à anticiper et organiser sur le « après ». Cette notion d'anticipation n'est pas souvent la préoccupation 1^{ère} des personnes accueillies, qui sont souvent dans l'instant présent. A l'inverse, le délai entre l'entrée dans le logement et la sortie du CHRS est

très court pour tout organiser (achat de mobilier, mise en place des aides...) et en même temps, on ne peut faire durer l'hébergement au risque de mettre les personnes en difficultés (APL, dette de loyer à l'association).

Cette nécessité de travailler le départ en amont se ressent principalement lorsqu'une attribution de logement se présente, le délai est alors très court pour trouver du mobilier et de l'électro-ménager de manière abordable, mobiliser le FSL (qui a réduit le champ des possibilités depuis la révision de son règlement), gérer un prêt CAF, des ouvertures de compteurs ou autre préparation inhérentes à l'accès au logement. Lorsque la personne n'a pas de réseau, de véhicule ou de moyens financiers, le déménagement physique peut être une étape de stress supplémentaire et demander aux équipes une aide physique conséquente.

La prise en charge en hébergement peut permettre de créer un sentiment de sécurité et qui pour les personnes est compliqué dans le départ. Les personnes craignent de ne pas être capable de s'installer et/ou se maintenir dans le logement. Il est alors important de créer ou maintenir la relation avec des intervenants sociaux de secteur et partenaires pour le moment de l'installation.

II. Les freins au logement autonome

Ce premier travail autour des outils et démarches pour permettre l'accès à un logement autonome, nous conduit inévitablement vers un deuxième qui est celui des freins aujourd'hui.

En effet, chaque personne a besoin d'un temps qui lui est propre pour avancer et mettre en place un projet pérenne. Il ne faut pas oublier, qu'en dehors de ces aspects à travailler pour accéder à un logement il y a la personne avec ses difficultés qui peuvent être autres (santé, fragilités psychologiques, difficultés parentales, démarches juridiques, changement de composition familiale...). C'est pourquoi, malgré des moyens d'accompagnements égaux, des difficultés restent présentes et des accès au logement restent dans l'impossibilité de se faire. Dans quels cas ? C'est ce que les professionnels ont tenté d'identifier dans cette deuxième partie en séparant les difficultés propres à certains publics des difficultés propres à une absence d'offres ou de moyens.

Les freins Partie I : Un manque d'offres ou de moyens adaptés à la personne au moment de la sortie

Le premier frein identifié par les professionnels des CHRS est la pluralité de dispositifs aujourd'hui que ce soient des dispositifs d'accompagnement ou des dispositifs de logement/hébergement et le peu de places ou peu de passerelles inter-dispositifs.

En effet car si une grande « palette » de dispositifs pouvait laisser à penser une grande capacité d'adaptation à chaque situation, dans la réalité cela se traduit également par un manque de places, des délais de mises en place assez conséquent et/ou des changements de professionnels fréquents pour les personnes accompagnées. Couplés à des documents de suivis ou de séjours différents, des sigles pouvant être incompréhensibles pour certains publics, nous sommes aujourd'hui loin d'une facilité d'accès et de compréhension à leur attention.

Plus inquiétant en termes de conséquences aujourd'hui : des délais d'attente longs pour accéder à un logement adapté ou ordinaire se traduisent par un allongement de la durée de séjour et donc un allongement également pour les personnes en attente d'une entrée en CHRS.

L'exemple des personnes en attente d'une entrée en pension de famille a été nommé cette année. Certains professionnels ont travaillé ce projet avec des résidents avec lesquels une entrée en logement ordinaire sans lien quotidien avec une équipe n'était pas possible pour différentes raisons (dépendance d'un lien social régulier, difficultés occupationnelles, besoin de soutien dans les démarches quotidiennes et de mise en lien avec les partenaires, risque de reprise d'addictions en logement autonome nommé par la personne...). Une réflexion a été menée avec la personne pour arriver à ce projet qui permet une étape, sans pression de durée de séjour et sans accompagnement social renforcé. Plusieurs personnes ont attendu plusieurs mois qu'une place se libère. Pris entre le fait de ne pouvoir quitter le CHRS sans risquer de retomber sur des addictions ou autres problématiques et le fait de souhaiter essayer un degré d'autonomie supérieur.

Cet exemple vécu pour deux situations visant une entrée en pension de famille pourrait être transposé à l'ensemble des orientations en logement adapté où aucune structure ne peut assurer un délai d'attente tant qu'une place ne s'est pas libérée. Le professionnel référent doit alors avancer avec la personne et parfois re questionner le choix d'orientation par manque de visibilité sur l'avenir.

L'accès au logement ordinaire se fait plus facilement aujourd'hui en sortie de dispositif, fort notamment d'un bon partenariat avec les bailleurs sociaux et de l'outil capacité à habiter que nous avons mis en place. Cependant, malgré ce bon partenariat, le manque de logement des bailleurs aujourd'hui (notamment les petits logements, les logements PMR ou les

logements de Type 3 pour des personnes au RSA avec des droits de visites et d'hébergements) ne permet pas toujours une sortie en adéquation avec le projet de la personne. Par ailleurs, des personnes ayant déjà une demande de logement social de déposée peut se voir attribuer un logement alors qu'elles viennent de rentrer en CHRS. Cela a été le cas pour une personne cette année pour laquelle nous avons pu mettre en place une mesure ASRL sans changer de référent.

Enfin, une fois la personne en logement autonome, le choix même varié d'accompagnement, ne permet pas toujours une possibilité de mise en place en sortie de dispositif (exemple de l'ASRL qui n'est pas prévu pour une sortie de CHRS mais comme un substitut) ou l'intervention d'une TISF qui n'est pas mobilisable sur toutes les situations. L'AVDL, mobilisable en sortie n'est pas toujours suffisante en termes d'accompagnement. Enfin, une mesure de protection pouvant être mise en place durant l'accompagnement lorsque la situation le permet, ne couvre pas tous les besoins du quotidien en termes de présence et de veille sociale.

Les freins partie II : Les difficultés propres à certains publics

Le deuxième frein identifié par les équipes est lié à la spécificité de certains publics accompagnés :

- **Les Jeunes de moins de 25 ans** : Souvent liés aux conditions d'obtention du RSA et à une absence d'emploi, les jeunes de moins de 25 ans ont souvent peu, voire pas de ressources. Ce public demande également parfois des démarches complémentaires notamment liées à la séparation parentale dans leur situation administrative. **En 2018 pour information, 37% des adultes accompagnés sont des personnes entre 18 et 25 ans.** (43% sur le CHRS Argos, 41% sur Ker gallo et 22% sur Clara Zetkin).
- **Les femmes victimes de violences** : Spécificité de Clara Zetkin, les femmes victimes de violences demandent un accompagnement des plus adapté à leur situation en lien avec le besoin d'accompagner la séparation avec le conjoint violent qui se rajoute à des difficultés sociales qu'elles soient liées ou pas à cette séparation. Problème de ressources, séparation civile notamment en cas de mariage, jugement lié à la garde des enfants... autant de démarches pouvant en plus de ce qu'elles représentent être un frein à l'accès au logement. En effet, les bailleurs travaillent dans une réglementation ne permettant pas toujours de prendre la situation d'une femme au réel du moment de sa demande. Certaines démarches administratives ou judiciaires demandent un temps conséquent pour accéder à des ressources stables ou tout simplement pouvoir porter sa demande. Autant de temps qui se rajoute au temps de séjour global de la personne en CHRS.

Enfin, quitter un lieu sécurisé et où on est soutenue au quotidien peut générer des craintes. Craintes d'autant plus présentes lorsque la personne quitte directement le collectif sécurisé pour un logement autonome. Nous réalisons à ce titre, lorsque cela est possible, des glissements en interne de logements collectifs à des logements en éclatés afin de permettre cette étape préalable qui prépare et rassure pour la sortie. Il s'agit bien là de conforter l'apprentissage pour ces femmes de leur propre protection voire l'apprentissage d'une nouvelle configuration familiale au sein d'un logement.
- **Publics migrants** : Selon le statut administratif de la personne, la recherche de logement s'avère difficile voire impossible. Intrinsicquement liée aux ressources (ouverture aux minimas sociaux, droit de travailler, statut marital...) le statut administratif de la personne ouvre ou ferme les portes du secteur public qui est lié à une législation précise en matière de recevabilité de dossier. De ce fait, selon la situation administrative de la personne au moment de sa sortie (ce qui peut varier avec le moment de son entrée en CHRS), la recherche va être orientée uniquement vers le secteur privé. Secteur qui a ses propres codes et critères pouvant manquer d'objectivité ou se fier aux capacités de présentation de la personne lors d'un entretien ou au téléphone (barrière de la langue, publics marginalisés sont alors très rapidement exclus par certains propriétaires ou agences immobilières).

5. TEMOIGNAGES

« Quand j'ai eu l'attribution de mon logement j'étais contente d'avoir un logement à moi, d'être indépendante, locataire. Par contre j'avais peur de me retrouver seule, il n'y a plus l'association en cas de problème. Quand on rentre dans l'association l'appartement est équipé pour tout et quand on visite l'appartement (HLM attribué) il est vide et là j'ai eu peur de ne pas trouver (*sous-entendu tout ce qu'il me fallait pour l'équiper*) avec un petit revenu. Je suis partie de chez moi (suite à une séparation) seule, sans rien. Là j'ai réussi à acheter des lits confortables pour mes enfants (par le Bon coin).

Les finances c'est une inquiétude énorme pour moi. Quand j'ai eu mon logement je me suis dit « comment faire pour le meubler ? ». J'avais très peur de me retrouver sans meuble, sans rien. Aujourd'hui il me manque quand même une machine à laver.

Est-ce que vous étiez confiante sur comment le payer ? « Pas trop ».

En dehors de votre logement en couple, aviez-vous déjà habité seule ? Oui au FJT les Marronniers quand j'étais en formation auxiliaire de vie et aussi à Quintin j'avais une petite chambre meublée quand je travaillais à la maison de retraite. Je tiens à mon logement et j'ai envie d'y rester donc je fais attention. Je suis contente de mon indépendance et je ferai tout pour la garder. »

Personne accueillie sur le secteur de Loudéac

« On voit toute l'inquiétude de Madame qui a l'impression de se retrouver face à un certain vide en visitant le logement : elle vivait en couple et n'est partie qu'en emportant quelques affaires personnelles. Elle a pu durant son séjour acquérir un certains nombres de meubles (table, chaises, matelas et sommiers) avec l'association St Vincent de Paul qui avait pu être stockés dans la cave du logement. (Cela n'est pas possible dans l'ensemble de nos logements). L'électroménager est une denrée assez rare dans les associations caritatives donc Madame a eu de la chance, d'obtenir frigo et gazinière pour 40€.

Son inquiétude porte également sur le fait de ne plus avoir l'association en cas de soucis. Sa crainte porte surtout sur le paiement de ses charges et c'est une personne qui a sa sortie a fait extrêmement attention au chauffage, sous chauffant son logement par peur de facture de régulation qu'elle ne pourrait honorer. Une MASP simple a été mise en place car Mme souhaite cependant son indépendance financière. »

Témoignage de la professionnelle référente de la personne au CHRS Ker Gallo

« Lors d'un accompagnement en CHRS, nous accompagnons les ménages afin de leur permettre d'apaiser leur situation, de travailler un projet de réinsertion et pour les publics ayant un parcours de rue et d'hébergement d'urgence, nous prenons le temps de retravailler le fait d'avoir un « chez-soi », de se l'approprier étape par étape, apprendre à se poser, à gérer la vie en immeuble, le voisinage. Cette étape, ce passage par un CHRS peut permettre d'apaiser les angoisses du « vivre seul », il permet une étape de quelques mois avant de se lancer dans le « grand bain » souvent anxiogène. Certaines personnes ont besoin de diffracter le temps, d'avancer étape par étape afin d'ancrer durablement un projet de réinsertion.

D'ailleurs, pour cela, nous utilisons, un outil mis en place dans le département qui s'appelle « capacité à habiter ». Cet outil permet de travailler avec les personnes accompagnées les attendus sociétaux qui permettent à chaque individu d'habiter un logement autonome. Au-delà de la situation administrative et budgétaire, c'est la situation dite « résidentielle » qui est travaillée : installation dans le logement, appropriation du logement et intégration à l'environnement. »

Témoignage de deux professionnelles à Clara Zetkin

أشكر بكل الشكر إلى

"ADALEA" عائلة

والله اعلم
بما تعملون

التبليغ المصنوع

Merci à toute la
famille adalea
continuez votre travail
d'aider les femmes
battues.

« J'étais une fille amusante, énergique, avec un esprit très ouvert. Mon enfance était merveilleuse, j'avais une famille qui m'aimait. Mon père, ma mère, mes sœurs et frères étaient toute ma vie. J'ai complété mes études et obtenu plusieurs diplômes. J'ai trouvé un travail que j'aime beaucoup (...) Mes rêves étaient comme ceux d'une fille ordinaire. D'épouser quelqu'un qui m'aime et me respecte, avoir des enfants. Mais le vent ne vient pas comme les bateaux le désirent. Malheureusement j'ai épousé quelqu'un de différent de tout ! (...) Nous avons rencontré plusieurs problèmes à cause de malentendus, il a bu beaucoup d'alcool, il a pris cela comme une habitude, mais moi j'étais contre qu'il boit. Parce que quand il boit, il devient agressif, méchant, des insultes.... Il a dépassé les limites, il m'a frappée plusieurs fois. J'ai décidé de mettre fin à la vie avec lui, j'ai appelé la police parce que ce jour là il m'a frappée violemment et est sous l'effet de l'alcool. J'ai rassemblé mes forces et informé la police et ils ont pas tardé à venir me secourir, ils m'ont emmenée au centre d'aide des femmes battues « Adalea » qui m'ont aidé à progresser dans les domaines juridiques, divorce, tribunal, avocat, logement...

J'ai repris ma vie petit à petit, j'ai acheté une voiture et j'ai cherché du travail... Maintenant j'ai pu obtenir un logement indépendant, je sens que je suis capable de réaliser mes rêves loin de mon ex mari... »

Témoignage d'une femme sortie du CHRS Clara Zetkin

« Lorsqu'une personne que nous accompagnons reçoit une proposition de logement d'un bailleur social, c'est à la fois une heureuse nouvelle et parfois un stress immense pour celui qui quitte l'hébergement. En général, c'est à ce moment-là qu'un certain nombre de questions émergent ; Est-ce le bon logement ? Aurai-je le temps de tout faire avant l'emménagement ? Comment faire pour m'équiper ? Qui va m'accompagner par la suite ?

Sur le centre d'hébergement et de réinsertion sociale, nous accompagnons aussi les personnes dont le but est de partir dans les meilleures conditions. Ainsi rapidement après l'entrée, nous échangeons et construisons ensemble un projet personnalisé dont les objectifs sont de mettre en place les démarches pour stabiliser leur situation.

En tant que professionnel, nous pouvons observer des freins à l'accès au logement. Par exemple, les personnes ne peuvent pas toujours financer un garde-meuble à leur arrivée, et doivent donc repartir à zéro après le CHRS.

La sortie de CHRS peut représenter une rupture supplémentaire par : un nouveau départ, un emménagement, une perte des repères, une situation angoissante et le sentiment de devoir tout recommencer. Cependant, chaque départ est vécu de façon personnelle et unique. La situation est vécue différemment par chacun. Notre mission est alors de nous adapter au mieux en travaillant en équipe pluridisciplinaire qui représente une richesse permettant de surmonter les craintes et de faire en sorte que la rupture avec le CHRS soit anticipée et non subie. »

Témoignage d'une professionnelle du CHRS Argos

6. RESSOURCES HUMAINES

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation se monte à **556.5 heures**

- 1 salarié a suivi une formation en « Amiante » animée par l'APAVE.
- 2 salariés ont suivi une formation « Habilitation électrique initiale non électricien » avec APAVE.
- 10 salariés ont suivi une formation « Interculturalité » animée par ASKORIA
- 1 salariée a suivi une formation « Maîtresse de maison » animée par ASKORIA.
- 13 salariés ont suivi la formation « Nouvelles approches à l'économie budgétaire – méthode Econovie » animée par IFCCAC.
- 1 salarié a suivi une formation « Premiers pas avec l'ordinateur » animée par la CCI
- 1 salarié a suivi une formation « Recyclage Formateur SST » animée par AFTEC Rennes
- 1 salarié a suivi une formation « Recyclage Habilitation électrique électricien » avec APAVE.
- 2 salariés ont suivi une formation « Recyclage Habilitation électrique non électricien » avec APAVE.

Temps consacré à la formation hors plan de formation :

Le temps consacré à la formation hors plan de formation se monte à **215.50 heures**

- 1 salarié a suivi la formation « Accompagner la parentalité » animée par la CAF 22
- 5 salariés ont suivi une formation « Animation des structures relais SIAO » organisée et animée par ADALEA
- 3 salariés ont assisté à la conférence « D'hier à aujourd'hui : l'intervention sociale auprès des populations en situation de migration » animée par ASKORIA
- 6 salariés ont suivi la formation « 1ers équipiers d'intervention » animée par l'APAVE.
- 5 salariés ont assisté à la journée des Acteurs 2018 – SISM Saint Briec
- 1 salarié a assisté à une information « Rénovation » auprès de St Briec Agglomération
- 4 salariés ont suivi une formation sur « SST initiale » organisée et dispensée par les formateurs internes d'ADALEA.
- 6 salariés ont suivi une formation sur « SST recyclage » organisée et dispensée par les formateurs internes d'ADALEA.
- 2 salarié ont participé à une Conférence « Les matinales » organisée par l'UDAF.

Le temps total consacré à la formation en 2018 est de **772 heures**

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 4 stagiaires :

- 1 stagiaire Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - ASKORIA
- 3 stagiaires Educateur Spécialisé – ASKORIA

Les CHRS ont également accueilli un groupe de lycéens réalisant un projet d'intérêt général en l'occurrence, une collecte de livres et jeux pour alimenter les espaces collectifs des trois sites et permettre des emprunts par les résident(e)s.

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social bénéficie d'un socle partenariale historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : les CHRHS sont intégrés à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : Nous travaillons également avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- INICIAL
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui...
- La MDPH
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir **des résultats des évaluations interne et externe.**

	Rappel des perspectives pour 2018	Réalisations au 31 Décembre 2018	Perspectives pour 2019
Accompagner	<p>Organiser une formation collective à l'intention des professionnels sur les risques domestiques : recherche d'intervenants en cours.</p> <p>Poursuivre le travail engagé autour de la pratique sportive dans l'objectif de proposer régulièrement une activité sportive (interpole), réponse appel à projets.</p>	<p>D'autres priorités ayant été décidées pour le plan de formation, la recherche s'est portée sur une information gratuite, ce qui n'a pu aboutir. Des documents plaquettes et affiches ont pu être mis à disposition des équipes et des personnes accueillies.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle proposition de sport adapté (gym douce et renforcement musculaire) tous les vendredis en lien avec l'association Siel bleu pour les personnes accueillies.</p> <p>Poursuite de l'activité gym avec sport pour tous.</p> <p>Mise en place du Chantier plantes invasives avec St-Brieuc Agglo et poursuite du nettoyage de plages.</p>	<p>Développer la prévention auprès des enfants et des jeunes.</p>
Innover	<p>Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations et des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.</p> <p>Rénover les projets de services</p>	<p>Reporté en 2019.</p> <p>Reporté à l'issue de l'évaluation interne afin de prendre en compte les résultats de l'évaluation.</p>	<p>Travailler sur les pratiques professionnelles en lien avec la politique du logement d'abord.</p> <p>Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations et des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.</p>

Coopérer	Poursuivre les rencontres mensuelles et intégrer le questionnaire dans la pratique	Les rencontres mensuelles se sont tenues régulièrement sur chacun des services avec des thématiques diverses et variées et des supports d'activités et repas allant de pair avec ce temps fédérateur.	S'investir dans le projet fédérateur de l'association pour ses 40 ans en consolidant le lien entre les différents sites et équipes.
Impliquer	Finalisation de l'enquête de satisfaction et présentation des résultats Poursuivre et maintenir la dynamique de participation sur les services	L'enquête de satisfaction auprès des personnes a été réalisée et les résultats communiqués à l'aide d'une vidéo. Participation à des journées citoyennes : nettoyage de plage, chantiers d'arrachages de plantes invasives, réserves protégées, journée citoyenne de Saint-Brieuc, journée de lutte contre la misère, etc... Implication d'une professionnelle dans le CRPA qui co-anime cette instance et mobilise auprès des personnes accueillies de l'association. Mobilisation et participation des personnes accueillies au CRPA. Mobilisation et participation des personnes accueillies à des groupes de travail interne (enquête de satisfaction, évaluation interne, projet fédérateur). Organisation de sorties estivales, participation aux fêtes de quartier (organisation et tenue des stands) et différents événements locaux : fête du livre, etc.	Réaliser la démarche d'évaluation interne
S'engager	Poursuivre le repérage en bénévolat pour diversifier les activités proposées aux personnes accueillies Rédaction d'une offre en bénévolat pour les ateliers cuisine notamment.	Action réalisée avec les Compagnons Bâisseurs d'une série d'ateliers meubles. Lien fait avec l'association qui propose du bénévolat adapté aux personnes en difficultés. Partenariat avec culturezatous et ses offres de bénévolat (information faite lors d'un temps collectif avec l'association auprès des personnes accueillies) Idée de poursuivre le repérage et les propositions aux résidents d'offres correspondants aux souhaits et compétences de chacun.	Renforcer l'accompagnement des personnes accueillies à la citoyenneté

9. PERSPECTIVES

■ Réaliser l'évaluation interne

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services médico-sociaux à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations.



- Dans le cadre de l'autorisation, la législation distingue deux types d'évaluations : **l'évaluation interne et l'évaluation externe**. La première est menée par l'établissement lui-même, c'est une auto-évaluation réalisée par l'équipe sur la base d'un référentiel. Quant à l'évaluation externe, elle est réalisée par un organisme extérieur habilité par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les dernières évaluations ont été réalisées en 2013 pour l'évaluation interne et en 2015 pour les évaluations externes sur les services rond-point (BS, 115 et Asep), CHRS / Stabilisation et Hybritel. Si les travaux des deux dernières évaluations ne nous paraissent pas si lointains... L'évaluation interne devra d'ores et déjà être reconduite en 2019 et sera suivie par l'évaluation externe en 2020 / 2021.

En quoi consiste l'évaluation interne ?

L'évaluation interne constitue une démarche participative de l'ensemble de l'établissement et porte sur les effets produits par les activités et leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies. Elle va mobiliser les équipes et les personnes accueillies des services concernés dès le mois mai 2019 et ce jusqu'en novembre.

Les résultats de l'évaluation interne doivent comporter un plan d'actions avec des priorités, en précisant les effets attendus sur les personnes accueillies et doivent être transmis à l'autorité ayant délivré l'autorisation, soit la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour nos services.

Un comité de pilotage composé de personnes accueillies, administrateurs et salariés est constitué pour structurer la démarche, suivre et valider les travaux, communiquer et rendre compte des résultats.

Le lancement est prévu au deuxième trimestre et la finalisation en décembre 2019.

■ Travailler sur les pratiques professionnelles en lien avec la politique du logement d'abord.

Le plan quinquennal 2018-2022 pour le « Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » annonce une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile et fixe des priorités dont l'accès direct des personnes au logement avec un accompagnement social adapté à leurs besoins.

Les professionnels du pôle ont pu, ces dernières années, participer à des journées d'information ou de formation, des groupes de travail, mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux dans ce sens.

Il s'agira de capitaliser les connaissances et savoir-faire, échanger sur l'évolution des pratiques et modes d'accompagnement, adapter les outils afin de pouvoir être force de proposition dans le cadre des politiques publiques.

■ Développer la prévention auprès des enfants et des jeunes

Depuis 2 ans, le CHRS Clara Zetkin, avec le service Accueil Ecoute Femmes, a développé l'action « Histoire de dire » à destination des enfants et adolescents exposé aux violences intrafamiliales. Cette action comprend trois volets : des ateliers collectifs à destination des enfants accueillis afin de favoriser l'échange et l'expression, des permanences d'accueil individuel pour les enfants dont les mères sont accompagnées et des actions de prévention. Ce dernier volet est à développer afin de proposer des actions à destination d'enfants et d'adolescents dans le secteur scolaire, périscolaire, loisirs et sports...